

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an Deux Mil vingt le 20 Novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Novembre 2020

Présents : Mme GIROUX-MALLOT / M. BORDES / Mme COLLIGNON / M. DESCHAUD-DROIT / Mme MALLEREAU / M. COMMUN / Mme VIGNET / M. CLAUD / Mme GRANET-FOUGERAT / M. ROCTON / Mme PRUNIER / M. GRIVET / Mme MANDIN / M. GOILLOT.

Secrétaire de séance : Mme PRUNIER

Pour présenter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif, la séance débute par une présentation du service d'assainissement par la responsable du service de la CDC Cœur de Charente.

AVIS SUR LE PROJET D'UN PARC EOLIEN LE CHENE FORT SUR LES COMMUNES DE VOUHARTE COULONGES ET LA CHAPELLE

Considérant la multiplicité des projets de parcs éoliens sur le territoire du Pays du Ruffécois, cumulant les nuisances diverses sur les mêmes communes voisines, le Conseil Municipal par 13 voix et 1 abstention s'oppose à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SNC CPENSR LE CHENE FORT (Abo Wind) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les Communes de Vouharte Coulonges et la Chapelle.

AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE :

Accord pour la modification des statuts du Syndicat suite à l'adhésion de 3 nouvelles communes, Vindelle, Turgon et Chabrac.

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX :

Considérant la variation des indices INSEE, les loyers mensuels des logements communaux et des commerces ci-dessous sont fixés comme suit :

A compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- Logement + garage 19 rue Basse : 353,93 €
- Logement 23 Rue Basse : 297,32 €

A compter du 1^{er} Février 2021 :

- magasin de fleurs : 364,82 €

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2021 :

L'ensemble des tarifs communaux et des locations de salles est maintenu sauf :

GARDERIE SCOLAIRE : après 19 Heures (horaire de fermeture) ¼ d'heure de dépassement sera facturé 5 € supplémentaire.

CONCESSIONS CIMETIERE :

Concessions perpétuelles : 60 € / m² – cinquantenaires : 50 €

Jardin du souvenir : 1 M X 1 M Perpétuelle : 60 € - cinquantenaire : 50 €

Le prix des diverses salles est maintenu sauf :

Cellier de l'Abbaye : création d'un nouveau tarif pour les habitants de la Commune

- 1 journée (sauf week-end sans cuisine) : 150 €
- 1 journée (sauf week-end avec cuisine) : 200 €
- Week-end : 500 €

AVIS SUR UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE A LA REGIE DE L'ABBAYE :

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de remise gracieuse déposée par le régisseur de l'Abbaye pour combler le déficit de caisse constaté suite au vol intervenu cet été dans les locaux.

BAIL COMMERCIAL LOCAL ZE LA GAGNERIE AVEC LA SAS AMBREMMA :

Un nouveau bail commercial sera signé à compter du 1^{er} Janvier 2021 avec la SAS AMBREMMA pour la poursuite de l'activité du salon de coiffure dans le local communal de la ZE La Gagnerie.

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désormais obligatoire depuis le 1^{er} Mars 2020 dans les communes de plus de 1000 habitants, le projet de règlement intérieur du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale et selon l'article L.2122-22 du CGCT le conseil municipal donne 2 délégations au Maire :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dont le montant est inférieur à 214 000 € H.T lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférents.

VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF :

Dans le cadre du plus associatif, et de l'aide à hauteur de 20 € par enfant domicilié dans la Commune âgés de 3 à 18 ans pour leur adhésion à une association sportive ou culturelle, un nouveau versement pour l'année 2020 sera effectué à l'ordre d'une association sportive qui en a fait la demande.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le projet de délibération proposé au Conseil Municipal pour la motion contre la réintroduction des néonicotinoïdes sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Concernant le projet de vente de l'immeuble communal 54 Rue Basse une première proposition d'achat a été faite à la Commune au prix ferme de 70 000 € par un couple de professionnels de santé.
Compte tenu du prix bas proposé, par rapport aux estimations effectuées, une nouvelle négociation est prévue en Janvier avec les intéressés. Dans l'attente une publicité sur le bon coin et dans la presse locale sera faite ainsi qu'une demande d'estimation auprès du service des domaines.
- Suite à la récente visite de la Directrice de secteur de la Poste concernant l'évolution du Bureau de Poste de la Commune compte tenu de la baisse de fréquentation constatée depuis plusieurs années, des échanges sont en cours pour étudier la forme de présence postale à retenir afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.
Une présentation des différentes solutions de partenariat sera faite par les représentants de la poste lors d'un conseil municipal en Février 2021.
- Pour encourager et accompagner les initiatives citoyennes de fleurissement de nos rues, façades, balcons et fenêtres, et participer à l'embellissement et l'amélioration de notre cadre de vie, une charte de fleurissement participatif est proposée à la signature, aux propriétaires de la Commune qui souhaitent s'engager dans cette initiative.
- Pour informer les nouveaux élus et faire un point sur le budget communal voté par l'ancienne équipe municipale, une réunion de la commission des finances comprenant l'ensemble du Conseil Municipal aura lieu Jeudi 10 Décembre à 18 Heures.